



HAL
open science

Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots

Pierre-Yves Raccah

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Raccah. Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots. *Verbum* (Presses Universitaires de Nancy), 2011, 1 (32), pp.119-141. halshs-00659970

HAL Id: halshs-00659970

<https://shs.hal.science/halshs-00659970>

Submitted on 17 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RACINES LEXICALES DE L'ARGUMENTATION : LA CRISTALLISATION DES POINTS DE VUE DANS LES MOTS

Pierre-Yves RACCAH
CNRS

RÉSUMÉ

Cet article montre pourquoi il est nécessaire et comment il est possible de décrire le rôle des unités lexicales des langues dans la détermination des orientations argumentatives possibles des énoncés qui contiennent ces unités. Ces orientations argumentatives dépendant aussi de la situation, le rôle des mots est décrit en termes de contraintes qu'ils imposent sur la manière de voir les situations : on sera ainsi amené à aborder les liens entre orientation argumentative et point de vue. L'objectif visé étant d'obtenir des descriptions empiriquement testables, on insistera sur la réfutabilité des descriptions obtenues au moyen du dispositif proposé ; on verra, en particulier comment distinguer les points de vue suggérés par les énoncés de ceux qui sont cristallisés dans les unités de langue. On examinera enfin l'apport potentiel de ces travaux sur l'étude des rapports entre lexique et idéologie, entre lexique et connaissance, et entre unités lexicales et idiomes.

ABSTRACT

In this paper, I examine the role which the lexical units of natural languages play in the determination of the argumentative orientations of their utterances. Taking into account that these argumentative orientations also depend on the situation, I show why it is necessary and how it is possible to describe that role in terms of constraints that those lexical units impose on the way the situations are supposed to be seen. I thus also examine the relationship between the concept of argumentative orientation and that of point of view. Since the semantic descriptions aimed at are to be empirically testable, I insist on their falsifiability. In particular, I show how this apparatus allows distinguishing between those points of view which are lexicalized and those which are merely suggested by the utterances. Finally, I briefly examine what this work brings to the study of the relationship between lexicon and ideology, between lexicon and knowledge, and between lexical units and idioms.

S'il est généralement admis que de nombreux discours sont argumentatifs, les répercussions sur les langues de cette propriété de leur utilisation ne sont pas toujours prises en compte, loin de là, dans les modèles de description sémantique. Des travaux nombreux, riches et détaillés sur les phénomènes argumentatifs eux-mêmes, peu de conséquences ont été tirées sur la signification des unités de langue et sur la manière dont elle doit être décrite pour qu'il soit possible de rendre compte des propriétés argumentatives des discours. Depuis Benveniste, plusieurs voies ont néanmoins été ouvertes pour tenter de combler ce déficit : nous explorons l'une d'entre elles, la *Sémantique des Points de Vue*, inspirée par les travaux d'Oswald Ducrot et quelques idées de Mikhaïl Bakhtine, et dont l'objectif est d'aboutir à une description sémantique systématique, rigoureuse et empiriquement réfutable des unités de langue, simples ou complexes.

1. QUESTIONS D'OBJECTIFS ET DE MÉTHODES

Dans cette première partie, nous précisons les objectifs qu'une description sémantique des unités de langue peut et doit viser pour être à même de rendre compte de ce que les nombreux travaux sur l'argumentation, dans les différentes disciplines concernées, ont établi à propos de leurs effets dans les discours qui les utilisent. Ce n'est pas l'exhaustivité qui sera visée, mais l'« essentialité » : l'intention est « seulement » (on verra que c'est déjà beaucoup...) d'en expliciter assez pour repérer les principales contraintes sur les méthodes à employer ainsi que sur les concepts nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs, de manière à la fois efficace, empirique et rigoureuse.

1.1. Choix d'objectifs

Bien que de nombreux discours puissent être considérés comme des argumentations ou comme des mises en rapport d'argumentations, il arrive quand même, assez souvent, qu'un énoncé ne constitue pas une argumentation. Ainsi, par exemple, dans les dialogues illustrés par les phrases suivantes :

- (1) *Quelle heure est-il ?*
- (2) *Il est 16h25*

les énoncés de (2) ne constituent pas des argumentations¹.

¹ Ce genre de « jugement linguistique » est toujours sujet à caution, nous ne l'ignorons pas : il doit certainement être possible de concevoir une situation dans laquelle on pourrait défendre qu'un énoncé de (2) en réponse à un énoncé de (1) constituerait une argumentation. Nous verrons plus loin une proposition méthodologique permettant d'éviter cette difficulté : si un tel cas se présentait, il serait alors possible de soutenir que l'argumentativité de l'énoncé de (2) ne s'explique pas par la phrase (2) elle-même, mais par la situation, et de repousser l'objection.

Cette inconstance de l'argumentativité des énoncés a parfois servi de base aux critiques visant à diminuer l'intérêt des études linguistiques sur l'argumentation. Mais elle est compensée par un fait de langue incroyablement constant : *toute phrase, quelle qu'elle soit, peut être utilisée dans un énoncé qui constitue une argumentation*, et ce, dans toutes les langues humaines. Ainsi, par exemple, cette même phrase (2) peut être utilisée dans un énoncé adressé à un orateur qui doit terminer son exposé à 16h30, pour lui enjoindre de conclure : un énoncé de (2) dans des circonstances ainsi définies constitue alors une argumentation.

Cette particularité, invraisemblablement constante, des langues humaines doit évidemment être prise en compte dans tout système de description sémantique des langues : un système de description qui ne permettrait pas de rendre compte du rôle que les unités de langue peuvent jouer dans l'argumentativité des énoncés, sous prétexte que ce rôle n'est pas activé dans tous les énoncés, serait aussi insuffisant qu'un système de mécanique qui ne tiendrait pas compte de la masse sous prétexte qu'elle n'intervient pas dans certains mouvements.

Un premier objectif d'une description sémantique est donc de rendre compte de la manière dont les unités de langue et les structures linguistiques contraignent l'argumentativité des énoncés auxquels elles contribuent. L'objectif est, plus précisément :

O₁ Décrire le rôle sémantique des unités de langue (et des structures linguistiques) de telle manière que, compte tenu des éléments de la situation dans laquelle elles sont énoncées², il soit possible de prédire le rôle argumentatif éventuel de l'énoncé auquel elles contribuent. Ces prédictions doivent, bien entendu, être réfutables par des observations ou par des expérimentations³.

Cet objectif O₁, dont nous n'avons pas montré ici qu'il était le seul, ni le plus important, de la sémantique, en est néanmoins, comme on vient de le voir, constitutif. S'il est possible de montrer que connaître la manière dont les unités de langue contraignent l'argumentativité des énoncés auxquels elles contribuent permet de connaître d'autres aspects du sens de ces énoncés, alors, en fonction de l'importance qu'on accorde à ces autres aspects du sens des énoncés, O₁ pourra prendre de l'importance et, à la limite, devenir

² Et, éventuellement, des situations dans lesquelles elles peuvent être interprétées.

³ Les rapports entre observation et expérimentation en sémantique font l'objet de nombreux 'débats implicites'... Sans entrer dans ces débats, nous admettons qu'une *expérimentation* est construite pour tester une hypothèse ou certaines de ses conséquences logiques, tandis qu'une *observation* n'est pas construite mais donnée et ne permet donc pas toujours de tester des hypothèses : elle est plutôt destinée à établir des faits sur lesquels porteront des hypothèses éventuelles.

l'objectif principal de la sémantique : on est alors dans un cadre théorique que j'avais appelé, un peu abusivement, le « *tout-argumentatif* » (Raccah, 1990a). Malgré ma sympathie pour ce cadre – sympathie qui n'échappera pas au lecteur – et malgré les arguments qui ont été publiés par différents auteurs en sa faveur, le travail qui est présenté ici ne présuppose pas le « *tout-argumentatif* » et, s'il peut constituer un argument supplémentaire en sa faveur, ce n'est pas dans cette direction que nous irons : nous nous limiterons à étudier les conséquences méthodologiques et théoriques de O_1 , la manière de le mettre en œuvre, ses répercussions sur la description du lexique, et l'intérêt de cette mise en œuvre pour l'étude des relations entre langue, idéologie et connaissance.

Ainsi, nous examinerons d'abord les conséquences méthodologiques de cet objectif, puis les distinctions conceptuelles qu'il sera nécessaire d'opérer, ainsi que les concepts dont nous aurons besoin pour le réaliser.

1.2. Contraintes sur les méthodes

Le premier problème à résoudre peut être formulé de la manière suivante :

P_1 Le rôle argumentatif d'un énoncé, qu'il soit isolé ou qu'il soit intégré dans un discours, découle de son orientation argumentative (et éventuellement de sa force). Or les unités de langue, et en particulier les phrases, n'ont pas en elles-mêmes d'orientation argumentative : c'est seulement l'énoncé qui les utilise qui, en fonction de la situation, acquiert une orientation. Comment peut-on donc décrire la manière dont se construit la contribution de la phrase à l'orientation argumentative de l'énoncé ?

Une solution à ce problème a été proposée dans les années 1970 par Oswald Ducrot : elle consiste à décrire les *contraintes* sur l'argumentation que les unités de langue imposent, contraintes faisant intervenir des éléments de la situation liée à chacun des énoncés possibles de cette phrase.

La description typique d'un connecteur (reliant donc deux membres, M_1 et M_2 , de la phrase P) a la forme suivante :

- a) Si, dans une situation S , un énoncé du premier membre M_1 de la phrase P a une orientation argumentative dont les caractéristiques sont k_1, k_2, \dots, k_n , alors, les caractéristiques de l'orientation argumentative d'un énoncé de M_2 dans S doivent être k'_1, k'_2, \dots, k'_m
- b) Les caractéristiques de l'orientation argumentative d'un énoncé de P dans S sont l_1, l_2, \dots, l_p

C'est ainsi qu'un travail descriptif a pu être accompli, pour rendre compte des contraintes que les articulateurs (connecteurs et opérateurs) imposent aux

énoncés des phrases qui les contiennent, travail relevant de ce qu'on appelle souvent l'*école ducrotienne* ou le cadre théorique de l'*Argumentation dans la Langue*.

La description des articulateurs en termes de contraintes sur les orientations argumentatives des énoncés permet, de manière efficace, de calculer l'orientation d'un énoncé d'une phrase complexe (*i.e.* contenant un articulateur), en fonction des orientations argumentatives qu'auraient les énoncés simples qui la composent dans des situations analogues à celle de l'énoncé étudié.

Une partie du problème est ainsi résolue par la proposition de Ducrot : munis d'une description sémantique des articulateurs, en termes de contraintes sur les orientations argumentatives des énoncés des phrases qui les contiennent, il est possible de *calculer* l'orientation argumentative de l'énoncé complexe en fonction des éléments de la situation, et des orientations argumentatives des énoncés sans articulateurs. Mais une partie seulement. Et c'est ce qui constitue le deuxième problème méthodologique : comment prédire l'orientation argumentative des énoncés sans articulateurs ? Plus précisément :

P₂ Pour que les phrases soient en mesure de contraindre les orientations argumentatives que leurs énoncés peuvent avoir, il est nécessaire que les *mots* de la langue – pas seulement les *articulateurs* – soient eux-mêmes porteurs d'éléments susceptibles de former des contraintes argumentatives au cours de la construction de la phrase

Il est à noter que cette question *doit* être résolue, et ce, pour deux raisons :

- a) Toutes les phrases, comme nous l'avons vu, peuvent être utilisées dans des énoncés qui constituent une argumentation, même des phrases sans articulateur ; et
- b) Même si l'on était disposé à limiter le pouvoir descriptif du dispositif aux phrases contenant des articulateurs, il est quand même nécessaire de pouvoir attribuer des orientations argumentatives aux énoncés de phrases simples, puisque la détermination des orientations des énoncés de phrases complexes s'appuie sur les orientations possibles des énoncés de phrases simples.

Deux solutions formellement distinctes ont été proposées dans les années 1990 pour résoudre ce problème : le modèle des *champs topiques lexicaux* (Racah 1990b) et celui des *blocs sémantiques* (Carel & Ducrot 1999). Les deux solutions s'appuient sur une organisation argumentationnelle du lexique et proposent, toutes deux, d'inclure, dans la description lexicale elle-

même, des éléments permettant de construire les contraintes argumentatives à mesure que la phrase se construit.

La suite de cet article présente des développements concernant la première solution, qui a abouti au cadre théorique de la *Sémantique des Points de Vue*⁴.

Le modèle des *champs topiques lexicaux*, influencé par l'esprit bakhtinien, selon lequel « les mots sont habités par les discours qui les ont utilisés », propose que la contribution des mots de langue à l'argumentativité des énoncés soit prise en compte par l'attribution de points de vue, « cristallisés » dans ces mots et disponibles par défaut pour construire une orientation argumentative lors de la mise en énoncé. Les mots d'une langue reflèteraient ainsi une part de l'idéologie de la communauté qui parle cette langue.

La section 2 présente une justification directe de cette proposition, puis donne des détails du modèle descriptif ; la section 3 présente une justification indirecte de ce modèle, en soulignant les avantages qu'il confère à la description sémantique, pour son utilisation dans différents domaines. Mais auparavant, il convient d'examiner les distinctions conceptuelles et les concepts nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie de description.

1.3. Contraintes sur les concepts

Après avoir esquissé nos objectifs et les principales contraintes méthodologiques inhérentes à leur mise en œuvre, nous passons à l'examen des concepts qui nous seront utiles et, pour que l'examen soit suffisamment approfondi, nous explicitons les distinctions conceptuelles que nos objectifs imposent.

1.3.1. Distinctions conceptuelles et degrés d'observabilité

L'une de nos exigences étant l'empiricité de la démarche, il nous incombe la tâche de spécifier le statut d'observabilité des entités dont nous parlons. Afin de déterminer rigoureusement ce qui, parmi ces entités, est directement observable et ce qui est construit à partir de ces dernières, il est nécessaire d'affiner notre terminologie.

Les manifestations de l'utilisation des langues constituent ce que l'on appelle des *discours* ; nous considérerons que les *discours* sont des suites d'*énoncés*, et que les *énoncés* sont des suites de *mots-d'énoncés* ou (*mots-de-discours*). Du côté des unités de langues, nous appellerons *phrase* une

⁴ Voir Raccah 1998b, pour les motivations et une première présentation, ou Raccah 2002 pour une présentation plus élaborée.

catégorie de forme d'énoncés ;⁵ et nous considérerons qu'une *phrase* est une suite de *mots-de-langue* (ou *mots-de-phrases*). La donnée d'une phrase et d'une situation d'énonciation caractérise, ainsi, totalement, un énoncé. Par ailleurs, nous utiliserons le terme *sens* pour référer à la valeur sémantique des discours, des énoncés, et des *mots-de-discours* ; nous utiliserons le terme *signification* pour référer à la valeur sémantique des phrases et des *mots-de-phrases*.⁶

Le premier problème que soulèvent les présupposés de cette terminologie est que les *phrases* ne sont pas accessibles à notre appareil sensoriel, donc ne constituent pas des observables directs. Il en va de même pour les *sens* et les *significations*. Ce qui est accessible à notre appareil sensoriel, c'est, d'une part, l'aspect matériel des énoncés (*les vibrations sonores*) et, d'autre part le comportement humain (par exemple, une réaction à un énoncé⁷).

Cet examen du statut d'observabilité des entités met le sémanticien dans une situation qui peut sembler paradoxale : il doit décrire la *signification* des *phrases* de telle sorte que cette description rende compte des *sens* possibles des *énoncés* que ces phrases sous-tendent, mais ni les phrases, ni la signification, ni même le sens ne sont des entités observables... On pourra se consoler en se rendant compte que le physicien, de ce point de vue, n'est pas dans une situation plus brillante : il doit, par exemple, décrire les mouvements du pendule à fil sans torsion, alors que rien de tel n'est observable dans l'univers. Comme le physicien, le sémanticien aura recours à deux subterfuges :

1. le « peuplement » de l'univers des phénomènes par des entités abstraites construites à partir de relations d'équivalence sur le domaine observable (classes d'équivalences), et
2. l'observation indirecte, c'est-à-dire l'observation de phénomènes accessibles aux sens, dont on fait l'hypothèse qu'ils ont été causés par le phénomène que l'on veut décrire et qui, lui, n'est pas directement accessible aux sens.

C'est ainsi que le pendule à fil sans torsion prend place dans l'ontologie de notre physicien comme classe d'équivalence de pendules réels (donc à fil *avec* torsion) dont il considère les variations individuelles comme

⁵ Voir, plus bas, une justification de ce choix.

⁶ Comme c'est toujours le cas lorsqu'il s'agit de choix terminologiques, ce qui est déterminant, c'est la pertinence des distinctions conceptuelles qui sont faites, et non la décision d'utiliser conventionnellement tel terme plutôt que tel autre pour désigner tel concept. Lorsque cela était possible, nous nous sommes rallié à une tradition terminologique remontant à Benveniste et à Ducrot.

⁷ L'accessibilité aux comportements est encore indirecte, car elle requiert une *qualification*, laquelle nécessite une interprétation des mouvements et des gestes.

négligeables eu égard aux objectifs de sa description. Par ailleurs, le mouvement n'étant pas directement observable, il se servira des traces observables du mouvement (position, trajectoire, etc.). De même, le sémanticien « peuple » l'univers des phénomènes au moyen de *phrases*, qui sont des classes d'équivalence de formes d'énoncés, et dont les énoncés sont des traces observables.

Ainsi, l'empiricité de la sémantique des langues impose que les propriétés sémantiques soient établies à partir de l'observation de leurs manifestations dans les discours et les énoncés. Cette caractéristique la rapproche des préoccupations de la pragmatique, sans toutefois permettre une assimilation de l'une à l'autre : là où la pragmatique s'intéresse à ce qui, *dans les situations d'énonciation*, conditionne ou influence l'interprétation, la sémantique d'une langue, elle, cherche à décrire ce qui, *dans la langue*, contraint l'interprétation.

Une dernière distinction conceptuelle nous sera utile par la suite. Il s'agit de celle qu'il convient d'opérer entre, d'une part, les unités de langue qui sont au voisinage d'une unité que l'on étudie : on parlera de *contexte* ; et, d'autre part, les éléments de l'univers non verbal dans lequel est énoncée une unité de langue que l'on étudie : on parlera de *situation*.

1.3.2. Examen de quelques concepts utiles

À la suite des remarques précédentes, on considérera que la *sémantique* a pour objectif de décrire les *contraintes* que les *phrases* des langues humaines imposent aux locuteurs et interlocuteurs de ces langues dans le processus qui les conduit à construire un *sens* pour les *énoncés* de ces phrases dans chaque *situation* d'énonciation.

Ce sont ces contraintes, *indépendantes donc des situations d'énonciation*, qu'on appellera *signification*, en réservant le terme de *sens* au résultat de l'interprétation des énoncés, résultat qui, lui, dépend de la situation d'énonciation et qui n'a aucune raison d'être connu à l'avance, même par le locuteur : les sens ne sont donc pas *re-construits*, mais *construits* par les interprètes (locuteurs ou interlocuteurs).

La phrase se laissera observer *indirectement* à partir de l'observation plus directe des énoncés. Quant au *sens*, il ne peut être observé que par les effets indirects qu'il peut produire. Parmi ces effets, il en est un que nous utiliserons à plusieurs reprises dans ce qui suit, et qu'il nous faut donc expliciter quelque peu.

Un des aspects du comportement d'un interlocuteur est lié aux efforts qu'il fait pour comprendre l'énoncé. Bien entendu, ces efforts ne sont pas directement observables, et ne sont pas, en général, utiles à la description sémantique ; sauf dans au moins deux cas :

- a) lorsque l'interlocuteur exprime son incapacité à comprendre l'énoncé, et
- b) lorsqu'on l'amène à formuler des hypothèses sur la situation, hypothèses qu'il a jugé nécessaire d'admettre pour pouvoir comprendre quelque chose.

Ces indices observables du processus de compréhension sont bien maigres mais peuvent s'avérer très utiles pour étayer ou réfuter une description sémantique. En particulier, lorsqu'il est nécessaire à l'interlocuteur de faire une hypothèse complexe sur la situation pour pouvoir construire un sens, l'observateur est amené à en inférer que ce sens n'est pas fourni par les unités de langue de la phrase, mais par la situation imaginée pour comprendre l'énoncé : nous faisons précéder les exemples relevant de cette catégorie par un point d'interrogation.

Les remarques conceptuelles qui précèdent nous amènent à observer que la description, même rigoureusement motivée du *sens d'un mot* (ou d'un groupe de mots) dans un énoncé ou dans un discours ne constitue pas la description de la signification du mot-de-phrase qui lui est sous-jacent. Les lexicographes connaissent bien les difficultés qui peuvent surgir de cette différence, puisque leur tâche consiste à décrire la signification des mots-de-phrases, en fondant leur description sur l'observation des sens des mots-de-discours auxquels ils donnent lieu dans différentes catégories de situations.

Néanmoins, même si les deux descriptions sont de natures différentes, la description de la *signification* d'un mot-de-phrase doit rendre compte des différents *sens* des mots-de-discours auxquels il est sous-jacent. On voit ici très clairement pourquoi le premier problème méthodologique posé en 1.2 est effectivement crucial.

L'orientation argumentative relève clairement du *sens*, et ne peut donc pas être décrite dans la signification des mots-de-langue. Néanmoins, en retenant la leçon de Bakhtine, on n'oubliera pas que ces mots de la langue sont habités par les discours qui les ont utilisés et que ces discours, eux, pouvaient avoir des orientations argumentatives, lesquelles peuvent avoir été transmises aux mots-de-langue sous une forme latente. Cette possibilité, qui pourrait passer pour une simple curiosité, devient intéressante si l'on tient compte de la nécessité, établie au § 1.2, que les mots soient eux-mêmes porteurs d'éléments susceptibles de former des contraintes argumentatives (problème P₂). Reste à savoir si (et comment) une orientation argumentative latente peut contribuer à la construction d'une contrainte sur l'orientation argumentative d'un énoncé. L'étude de cette question constitue l'objet de la section suivante.

2. LE « BONBON D'AVOIR MIS LA TABLE »

Au début des années 1980, Richard Zuber avait soumis un problème qui avait intéressé le séminaire d'Oswald Ducrot. Je reformule ce problème, tel que je l'ai reconstruit à partir de la reformulation d'Oswald Ducrot :

« Au foyer de la famille X, une des tâches de la grande sœur était de mettre la table et de la débarrasser ; le plus jeune frère ayant peut-être d'autres tâches non spécifiées.

Un jour, la grande sœur demande à son frère d'avoir la gentillesse de mettre la table à sa place, et lui propose, pour le dédommager, de lui donner un bonbon. Le jeune frère accepte et, après avoir mis la table avec application, demande sa récompense à sa sœur, qui lui répond : "Tu auras ton bonbon après le repas".

Après le repas, la jeune fille n'ayant pas terminé ce qu'elle voulait faire, propose un second marché à son jeune frère : "Si tu débarrasses la table à ma place, je te donnerai un bonbon".

Le jeune frère s'exécute, et va réclamer ses deux bonbons à sa grande sœur. Mais, à sa grande surprise, cette dernière lui répond : "Voici ton bonbon : je n'ai jamais dit que le bonbon dont je parlais dans ma deuxième offre était distinct de celui dont je parlais dans ma première offre". »

Sans épiloguer sur la perversité de la grande sœur, on aura certainement saisi le phénomène important du point de vue de la sémantique : le bonbon dont il est question dans la deuxième offre est compris (sauf, apparemment, par la grande sœur...) comme distinct du bonbon dont il est question dans la première, et ce, malgré l'absence de contrainte logique en ce sens. Ce sont des contraintes strictement sémantiques qui obligent à distinguer le 'bonbon-d'avoir-mis-la-table' du 'bonbon-d'avoir-débarrassé-la-table'. Il résulte de cela que les instructions données par la deuxième occurrence du mot « bonbon », pour construire le sens de l'énoncé, *tiennent compte* des instructions données par la première occurrence du mot.

Nous allons maintenant examiner quelques exemples de ce genre et en tirer des conséquences sur le rôle des points de vue lexicalisés dans l'« émergence » de l'orientation argumentative des énoncés.

2.1. Phénomènes « exotiques » mais lexicaux...

L'exemple du bonbon montre que le contexte linguistique peut influencer les instructions que la phrase impose à la construction du sens de l'énoncé. Ici, l'influence était de nature référentielle ; nous allons voir maintenant un exemple dans lequel l'influence est de nature argumentative.

Considérons la phrase

(3) *Paul est riche, il doit avoir des amis*

Un des effets observables des énoncés de cette phrase est que les interlocuteurs manifestent un sentiment de défiance vis-à-vis des « amis » de Paul. La raison en est claire : il s'agit de faux amis, qui profitent des largesses de Paul. Or, en remplaçant « riche » par « généreux », cet effet disparaît : les énoncés de

(4) *Paul est généreux, il doit avoir des amis*

ne provoquent pas cet effet sur les interlocuteurs.

Pour rendre compte de ce phénomène, il est nécessaire d'admettre que le mot-de-langue « ami », dans le contexte du mot-de-langue « riche » change de *signification* ou, en d'autres termes, que le mot « riche » influence la signification du mot « ami ». On peut décrire cette influence en disant que le mot « riche » introduit un certain point de vue, qui biaise le point de vue normalement associé au mot « ami ». Pour tester cette hypothèse descriptive, on a recours à l'analyse d'un autre exemple montrant que le mot « riche » introduit effectivement un point de vue particulier : les énoncés de

(5) *Ce bébé est riche*

produisent un effet que ne produit pas

(6) *Max est riche*

même si les interlocuteurs savent que Max est un bébé⁸, et que ne produit pas non plus

(7) *Ce bébé possède une grosse fortune*

alors même que posséder une grosse fortune implique être riche.

Là encore, on explique ces phénomènes en admettant que le mot « riche » introduit un point de vue spécifique qui contraste avec le mot « bébé », tandis que la locution « posséder une grosse fortune » n'introduit pas ce point de vue. Or il se trouve que le point de vue relatif au premier exemple est le même que celui relatif au second : *la possession donne un pouvoir*⁹. Cette coïncidence suggère que le point de vue en question est bien associé au mot-de-langue.

Notons que l'attribution d'un point de vue à un mot est tout à fait différente de l'attribution d'une propriété à ce que le mot pourrait désigner. Ainsi, décrire le point de vue du pouvoir dans le mot « riche » ne peut pas

⁸ Pour mieux se rendre compte de la différence d'effets sémantiques entre (5) et (6), on peut évaluer les effets respectifs de : « Le bébé le plus riche du monde » et « Le banquier le plus riche du monde », comme titres d'articles, dans un quotidien.

⁹ Voir une analyse détaillée dans Raccah (1990b) ou dans Bruxelles *et al.* (1995).

être assimilé à considérer que tous les gens riches ont du pouvoir. L'exemple suivant permettra de préciser ce point important.

Considérons le mot « maison ». Si l'on propose de décrire ce mot en disant qu'il introduit le point de vue de l'*agrabilité*, il est probable que cela suscitera de nombreuses réactions négatives, du genre : « Mais non, toutes les maisons ne sont pas forcément agréables ». Or, s'il est exact que toutes les maisons ne sont pas nécessairement agréables, il n'en est pas moins exact que le mot « maison » introduit le point de vue de l'*agrabilité*, ce qui peut être attesté par l'analyse du couple de phrases suivant :

- (8) *C'est bien une maison mais elle n'est pas agréable*
 (9) *? C'est bien une maison mais elle est agréable*

Le point d'interrogation devant (9) indique que, afin de construire un sens pour un énoncé de (9), il est nécessaire de faire une hypothèse particulière sur la situation ayant conduit à son énonciation : en l'occurrence, que le point de vue du locuteur (ou, éventuellement d'un autre participant à la conversation, repris par le locuteur) sur les maisons est connu pour être négatif. Le fait qu'une hypothèse de point de vue positif connu n'est pas nécessaire pour comprendre (8) suggère que cette positivité nous est déjà indiquée, par défaut, par l'utilisation du mot « maison ».

De nombreux exemples analogues suggèrent que certains mots imposent des points de vue sur ce dont on peut parler en les utilisant : même si le point de vue que l'énoncé exprime est différent, sa construction garde la trace des points de vue lexicalisés. On peut même, à la limite, exprimer, dans un énoncé, un point de vue opposé au point de vue suggéré par le mot qui exprime ce dont on parle : les énoncés de

- (10) *J'aime la canicule*

expriment bien un point de vue positif sur les conditions climatiques dénotées par le mot « canicule », et pourtant, ce mot impose un point de vue négatif sur lesdites conditions climatiques...¹⁰

2.2. Généralisations

Ces observations ne paraissent problématiques que si l'on assimile la notion de *points de vue évoqués par les mots-de-langue* avec celle de *points de vue exprimés par les énoncés*, assimilation qui, comme on l'a entrevu, reposerait sur une confusion entre phrase et énoncé et conduirait à d'autres incohérences encore. En revanche, en prenant en compte le fait que des points de vue exprimés directement par des mots-de-langue *contraignent* les points de vue exprimés par les énoncés qui les utilisent, sans pour autant

¹⁰ On parle alors d'*énoncé para-doxal*.

s'assimiler à eux, cet ensemble de phénomènes ne constitue plus une difficulté pour la description sémantique. Ces faits permettent au contraire de combler l'absence soulignée plus haut : d'autres mots que les articulateurs imposent effectivement des contraintes sur les points de vue et, cette fois, non pas sur les articulations, mais sur la *nature* des points de vue.

Ce phénomène implique un phénomène plus général qui semble aller de soi mais est assez curieux si l'on y pense : le fait de voir une entité selon un certain point de vue contraint le point de vue que l'on peut avoir sur d'autres entités. Cette propriété peut être rendue par une structuration récursive des points de vue. On représentera cette structuration par des chaînes de couples ordonnés, dans lesquels le premier terme désigne l'entité dont on parle et le second terme désigne le point de vue que l'on a sur cette entité : si je vois Y avec le point de vue v (par exemple, si je vois le pouvoir comme *positif*), phénomène que l'on notera $\langle Y, v \rangle$, et si ma manière de voir X dépend de ma manière de voir Y (par exemple, si je vois la possession comme source de pouvoir), alors, v influencera ma manière de voir X (dans notre exemple, la positivité à travers laquelle je vois le pouvoir caractérise aussi ma manière de voir la possession). Selon la convention que l'on vient de proposer, on écrira : $\langle X, \langle Y, v \rangle \rangle$. Cette propriété curieuse, qui fait que la manière de voir X peut être contrainte par la manière de voir Y, qui elle-même peut être contrainte par la manière de voir Z, et ainsi de suite, poserait des problèmes insolubles de circularité si elle devait s'appliquer systématiquement et aveuglément à tout...

Mais les points de vue possèdent une autre particularité (bien plus connue que la précédente, d'ailleurs) : certaines entités sont vues de manière positive (ou négative) sans qu'il soit nécessaire ni même possible de recourir à l'intermédiaire d'autres points de vue pour construire ou justifier la manière de voir ces entités. Il s'agit de points de vue subjectifs élémentaires, qui peuvent s'exprimer, selon notre convention, en introduisant deux primitives : une pour les points de vue positifs, et l'autre pour les points de vue négatifs (par exemple, *bien* et *mal*, ou *bon* et *mauvais*, ou encore, + et -). On formulera ces évaluations élémentaires par des couples ordonnés dont le premier terme renvoie à l'entité et dont le second terme est l'une de ces deux primitives. Ainsi, un point de vue positif élémentaire sur X s'exprimera $\langle X, \textit{bien} \rangle$ (ou $\langle X, \textit{bon} \rangle$ ou encore $\langle X, + \rangle$, selon les symboles choisis pour les primitives).

Cette propriété, que l'on pourrait appeler la « réduction subjective », qui interdit d'exprimer les propriétés des points de vue en termes de relations logiques, permet aussi de garantir que les chaînes de points de vue ne seront pas infinies. De fait, selon les observations dont nous avons eu connaissance, on n'a pas trouvé, dans les discours étudiés jusqu'à présent, de chaînes de points de vue contenant plus de trois enchâssements : $\langle X, \langle Y, \langle Z, \textit{bien} \rangle \rangle \rangle$.

On verra que certains mots, les *euphoriques* et les *dysphoriques*, imposent des contraintes évaluatives élémentaires, tandis que les autres mots contraignent la manière de voir une entité en s'appuyant sur la manière de voir une autre entité.

2.2.1. Euphoriques et dysphoriques

Les contraintes lexicales sur les points de vue qui sont les plus faciles à observer proviennent des mots *euphoriques* et *dysphoriques* : il s'agit de jugements de valeur directement associés à ces mots, indépendamment de la situation.

Ainsi, par exemple, le mot français « malhonnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement négatif sur la personne qualifiée. Il est remarquable que, même dans une conversation entre malfaiteurs, le mot « malhonnête » ne peut pas évoquer un jugement positif (sauf à provoquer un effet comique). De tels mots sont appelés *dysphoriques*. La plupart des autres mots sont tels que le jugement positif ou négatif qu'ils évoquent dépend d'une position idéologique, explicite ou implicite. Ainsi, le mot « conservateur » n'évoque un jugement négatif que lorsqu'il est employé dans un cadre idéologique dit « de gauche » : dans un cadre opposé, ce mot n'a pas de connotation négative. Le mot « conservateur » n'est donc pas *dysphorique* ; en revanche, le mot « réactionnaire », qui, pour des gens de gauche, peut sembler synonyme de « conservateur », exprime un jugement négatif même lorsqu'il est employé par un locuteur de droite : il est donc *dysphorique*.

D'une manière analogue, le mot français « honnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement positif sur la personne qualifiée. De tels mots sont appelés *euphoriques*.

2.2.2. Mini-programmes

Les autres contraintes lexicales sur les points de vue visés par les énoncés proviennent des mots « ordinaires » : il s'agit de « mini-programmes » argumentatifs déclenchés par des mots évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue : le jugement évoqué par ces mots peut être positif ou négatif, mais il est contraint par le jugement que l'interprète porte sur d'autres entités que celle que le mot évoque.

Ainsi, par exemple, les jugements sur la possession évoqués par les énoncés de phrases contenant le mot « riche » peuvent être positifs ou négatifs, selon que l'interprète considérera que le pouvoir que confère la possession est positif ou négatif. Pour se convaincre que le mot français

« riche » évoque nécessairement un point de vue sur la possession relié au point de vue que l'on peut avoir sur le pouvoir¹¹, on pourra analyser des phrases comme :

(11) *Il est riche : il peut bien t'inviter*

(12) *Il est riche : c'est un bon parti*

(13) *Il faut s'en méfier*¹²

Ces observations étayent ainsi l'idée que les mots doivent être décrits, non comme des noms de concepts (ce qui serait plutôt la fonction des *termes* ; voir Raccah, 1998a), mais comme des « instigateurs » de points de vue : pour décrire le mot « riche » de manière satisfaisante, il est nécessaire de tenir compte du point de vue selon lequel la possession est source de pouvoir (quel que soit le point de vue que l'on adopte sur le pouvoir). Nous allons voir que ces caractéristiques sont descriptibles au moyen du concept technique de *champ topique lexical*.

2.2.3. Vers un calcul sémantique

Nous avons vu que la sémantique des articulateurs peut être décrite en termes de contrainte sur les rapports entre points de vue ; nous venons de présenter des arguments en faveur de l'idée selon laquelle la sémantique des autres mots peut être décrite en termes de contraintes que des points de vue imposent sur d'autres points de vue. Enfin, nous avons vu que certains mots imposent des points de vue simplement positifs ou simplement négatifs (sans évaluation intermédiaire). Dans ces conditions, il devient possible de *calculer* l'orientation argumentative d'un mot-de-discours pour lequel on ne disposait pas de description, en l'insérant dans une structure comportant un articulateur et un mot dont on connaît la description sémantique (par exemple un euphorique ou un dysphorique), et en observant les effets argumentatifs d'un énoncé de cette structure.

Ainsi, par exemple, on peut déterminer l'orientation argumentative du mot-de-discours « sénateur » dans les énoncés de la phrase

(12) *Dupond est sénateur mais il est honnête*

par un calcul simple, faisant intervenir le caractère *euphorique* de « honnête » et l'opposition argumentative présupposée par « mais » : dans tous ces énoncés, le mot-de-discours « sénateur » a une orientation argumentative négative.

¹¹ Voir une analyse détaillée dans Raccah (1990b) ou dans Bruxelles *et al.* (1995).

¹² On trouvera, dans Raccah (1998b), une analyse contrastive hispano-française de la paire *riche / rico* : la description qui en découle rend compte des différences de comportement sémantique de ces deux adjectifs au moyen de ces « mini-programmes » argumentatifs.

Remarquons que cette description ne peut pas être étendue au *mot-de-langue* « sénateur ». En effet, les énoncés de la phrase

(13) *Dupond est sénateur mais il est malhonnête*

ne posent, en général, pas de problèmes de compréhension et conduisent à une caractérisation positive de l'orientation argumentative du mot-de-discours « sénateur ».

En revanche, le mot-de-langue « politicien », dans le français du XXI^{ème} siècle, doit être décrit avec une orientation argumentative négative puisque, d'une part, dans les énoncés de

(14) *Dupond est politicien mais il est honnête*

le mot-de-discours « politicien » doit être décrit comme ayant une orientation argumentative négative et, d'autre part, les énoncés de

(15) *? Dupond est politicien mais il est malhonnête*

qui conduiraient à une orientation positive du mot-de-discours « politicien », posent des problèmes d'interprétation. Le mot-de-langue « politicien » permet donc des mots-de-discours négatifs mais pas des mots-de-discours positifs, ce qui conduit à lui attribuer un point de vue négatif lexicalisé.

2.3. Dispositif de description topique du lexique

Les jugements de valeur directs sur des entités (points de vue élémentaires) sont représentés par des *champs topiques élémentaires*, définis comme suit :

Si X représente une entité,
alors $\langle X, \text{bien} \rangle$ et $\langle X, \text{mal} \rangle$ sont deux champs topiques élémentaires.

Les points de vue non élémentaires sont représentés par des *champs topiques complexes*, définis récursivement comme suit :

Si X représente une entité et si CT est un champ topique quelconque,
alors $\langle X, \text{CT} \rangle$ est un champ topique complexe.

Enfin, un champ topique est soit un champ topique élémentaire, soit un champ topique complexe.

Les points de vue que les mots-de-langue suggèrent s'expriment par des *champs topiques lexicaux*, qui ont donc la particularité de permettre de décrire un point de vue sur une entité au moyen de points de vue sur d'autres entités.

Les énoncés mettent en relation des champs topiques et il convient maintenant de donner quelques caractéristiques de ces relations.

Une relation graduelle entre deux *champs topiques* constitue une règle d'inférence graduelle, appelée *topos*¹³.

Un *topos*, dans la terminologie ducrotienne, est une catégorie de *garants d'argumentation*, indiquant la prise en compte d'une corrélation entre les manières de voir deux entités. La rhétorique a montré que ces garants sont présentés par les locuteurs comme généraux et partagés par l'ensemble des membres de leur communauté linguistique. Ces caractéristiques se répercutent sur les *topoi*, qui sont donc, eux aussi, présentés comme généraux et comme partagés. Étant une *catégorie* de garants, le *topos* a, en outre, une structure graduelle et sa forme générale peut encore être décrite par :

//plus (ou moins) A est P, plus (ou moins) B est Q//

où P et Q sont les champs topiques $\langle X_1, Y_1 \rangle$, et $\langle X_2, Y_2 \rangle$, respectivement.

Il est intéressant de remarquer que la donnée d'un champ topique complexe permet de déterminer un *topos* unique, par l'application d'un processus simple pouvant systématiquement être appliqué : on appellera ce *topos* 'le *topos* canoniquement associé au champ topique' :

Si $\langle X, Y \rangle$ est un champ topique,
alors // $\langle X, Y \rangle, Y$ // est le *topos* canoniquement associé à $\langle X, Y \rangle$.

On pourra alors dire qu'un mot-de-langue que l'on décrit en utilisant le champ topique $\langle X, Y \rangle$ *crystallise* le *topos* // $\langle X, Y \rangle, Y$ //.

Dans un *topos* de la forme //plus (ou moins) A est P, plus (ou moins) B est Q//, la prise en compte de la corrélation entre les deux manières de voir les entités A et B est *discursive* : rien n'empêche un locuteur d'admettre un *topos* dans un discours et d'admettre le *topos* contraire dans un autre. Néanmoins, l'hypothèse des *champs topiques lexicaux* suppose que la langue « choisit » certains *topoi* pour les cristalliser dans ses mots, sous forme de champs topiques. Les *topoi* discursifs sont alors contraints par ces champs topiques lexicaux, sans, pour autant, être totalement déterminés par eux.

Ainsi, la description du mot français « riche », dont nous avons parlé dans la section précédente, fera appel au champ topique

\langle possession, \langle potentialité, positif \rangle \rangle
(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu positivement),

ou au champ topique

\langle possession, \langle potentialité, négatif \rangle \rangle

¹³ Il est important de garder à l'esprit le fait que le terme *topos*, utilisé ici, même s'il est emprunté à Aristote, ne renvoie cependant pas au concept aristotélien de *lieu*.

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu négativement),

en fonction de l'idéologie qui déterminera le jugement sur le pouvoir.

Ainsi, retournant à l'exemple (3), que nous reproduisons ici :

(3) *Paul est riche, il doit avoir des amis*

on peut rendre compte de celui de ses effets sémantiques qui concerne le jugement que ses énoncés suggèrent sur les amis de Jean : le fait d'utiliser « riche » comme argument pour « avoir des amis » contraint le point de vue sur les « amis » au moyen du champ topique de « riche », c'est-à-dire, le champ topique du pouvoir...

4. CONCLUSIONS : QUELQUES CERISES SUR LE GÂTEAU

En guise de conclusion, nous présentons quelques-unes des conséquences théoriques et pratiques de la problématique de l'inscription linguistique de l'argumentation, telle que nous l'avons posée, et de la manière de l'aborder que nous proposons. Nous commencerons, tout naturellement, par celles des conséquences qui ont trait aux rapports entre lexique et idéologie, puis nous glisserons vers les rapports entre lexique et connaissance, à la faveur d'une remarque concernant les relations entre idéologie et connaissance. En nous appuyant sur ces études, nous explorerons enfin une piste, sous forme de programme à développer, à propos des liens entre lexique, idiomes et proverbes.

4.1. Lexique et idéologie

La plupart des définitions, implicites ou explicites, de l'idéologie sont, elles-mêmes, idéologiques : est habituellement considéré comme idéologique un point de vue implicite auquel on n'adhère pas... Si l'on accepte de plonger cette notion subjective dans un concept plus englobant mais défini de manière plus objective et plus précise, on disposera d'une conception de l'idéologie dont nous verrons qu'elle peut, d'une part, être reliée aux points de vue lexicalisés et, d'autre part, être restreinte à la conception classique, subjective, de l'idéologie.

Dans ce qui suit, nous appellerons *idéologique*¹⁴ tout point de vue qu'il est nécessaire d'admettre pour être en mesure de comprendre un énoncé¹⁵.

On voit sans difficulté que la notion habituelle d'idéologie est une simple restriction de cette définition : elle ne conserve de ces points de vue

¹⁴ En italique, pour distinguer ce concept technique de la notion habituelle.

¹⁵ Il peut être utile de remarquer que, avec cette définition, tout point de vue *idéologique* est implicite, même si tout point de vue implicite n'est pas nécessairement *idéologique*.

implicites que ceux qui sont mis en doute ou refusés par celui qui utilise cette notion¹⁶. Ainsi, par exemple, les énoncés de (16)

(16) *Max est homosexuel mais il n'est pas efféminé*

apparaissent généralement comme idéologiques pour une partie des francophones, tandis que les énoncés de (17),

(17) *Cette nappe a été longtemps sale, mais maintenant elle est propre*

dont les points de vue implicites sont généralement acceptés par tous, ne sont pas, en général, considérés comme idéologiques, malgré le fait que, pour les comprendre, il est nécessaire d'admettre ces points de vue (en l'occurrence, admettre que quelque chose de sale ne devient pas « spontanément » propre au bout d'un certain temps).

Le recours à un concept désidéologisé d'*idéologie* permet de décrire les points de vue lexicalisés en termes d'*idéologie prise en charge par la langue elle-même* : le contraste entre « sénateur » et « politicien » (cf. 2.2.3, ci-dessus) illustre l'intérêt de cette approche.

Une première cerise : on comprend pourquoi après à peine quelques minutes qu'il a parlé, on devine généralement de manière étonnamment correcte, les idéologies d'un sujet parlant. En effet, si les mots-de-langue portent des idéologies, le fait de choisir tel mot (portant l'idéologie I_1) plutôt que tel autre (portant l'idéologie I_2) est significatif des affinités idéologiques du locuteur, lesquelles sont, dans les situations courantes, celles auxquelles le sujet parlant s'identifie¹⁷. L'idée, qui pouvait sembler hasardeuse, de réaliser un *dictionnaire des idéologies lexicalisées* prend ainsi une tournure à la fois plus concrète et plus utile lorsque, par *idéologie lexicalisée*, on entend « point de vue implicite porté par un mot ».

4.2. Lexique et connaissance

Nous avons vu que le concept d'*idéologie*, tel qu'il a été défini plus haut, a une extension plus large que celle de la notion subjective d'idéologie. Or, dans certaines situations bien définies, les points de vue implicites portés par un discours (c'est-à-dire les *idéologies* auxquelles le locuteur se présente comme adhérent) sont compris comme des connaissances du locuteur. En fait, une brève réflexion permet de réaliser qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir de distinction linguistique entre *idéologie* et connaissance : il n'y a pas de marqueur linguistique d'idéologie (ni de connaissance), pas plus qu'il n'y

¹⁶ On pourra consulter Chmelik 2007, pour une étude plus approfondie de la notion.

¹⁷ Nous reprenons la distinction, introduite par les différents courants de la polyphonie, entre *sujet parlant*, être en chair et en os qui prononce physiquement le discours, et *locuteur*, entité abstraite à laquelle la responsabilité du discours est attribuée.

a de marqueur linguistique de vérité ou de mensonge... Lorsqu'une distinction peut être faite, ce sont les divers aspects de la situation qui le permettent.

Ce fait a pour conséquence immédiate qu'une description linguistique correcte doit ne pas permettre, à elle seule, de décider si un ensemble de points de vue constitue une idéologie ou une connaissance. Il peut donc être considéré comme regrettable par certains aspects ; il permet néanmoins d'utiliser le même modèle d'extraction des points de vue implicites pour les connaissances que celui utilisé pour les idéologies, ce qui constitue un avantage méthodologique incontestable : c'est la deuxième cerise sur le gâteau...

4.3. Proverbes et idiomes : un lexique *bis* ?

Les points de vue cristallisés dans les mots sont partagés par une communauté linguistique et reflètent donc, en un certain sens, une partie de la culture commune de cette communauté. Mais toute la culture d'une communauté n'est pas concentrée exclusivement dans les mots-de-la langue qu'elle emploie : certains points de vue culturellement partagés ne sont pas même recensés dans la langue.

Une partie importante de la culture d'une communauté, sans être cristallisée dans les mots de la langue qu'elle utilise, est néanmoins « recueillie » dans la langue sous forme de proverbes : ces derniers indiquent qu'il faut mettre en relation tel point de vue avec tel autre (p.ex. *qui vole un œuf vole un bœuf*), ou, au contraire, qu'il ne faut pas mettre en relation tel point de vue avec tel autre (p. ex. *l'argent ne fait pas le bonheur*). Le phénomène de cristallisation des idéologies dans la langue, dont l'aboutissement est la cristallisation de points de vue dans les mots, peut ainsi être vu comme comportant des phases intermédiaires, l'une d'entre elles consistant en un figement partiel dans des phrases complètes, les proverbes, phrases qui, pour cette raison, acquièrent un statut grammatical différent des autres phrases. On dispose ainsi d'une piste permettant d'expliquer le rôle particulier et le fonctionnement grammatical des proverbes. Il ne s'agit encore que d'un « bout de cerise » sur le gâteau de la description sémantique, mais une description systématique exhaustive des proverbes d'une culture, en termes des rapprochements de points de vue qu'ils imposent ou qu'ils interdisent, est envisageable et enrichirait considérablement la compréhension du fonctionnement des proverbes dans les différentes langues. En quittant la perspective sémantique pour une perspective plus socioculturelle, un tel programme constituerait une entrée pour une étude contrastive empirique des cultures.

Une autre cristallisation partielle des points de vue implicites est observable à propos des effets sémantiques des expressions idiomatiques. Que les points de vue spécifiques imposés par les expressions idiomatiques soient considérés comme antérieurs ou comme postérieurs à ceux cristallisés dans

les mots qui la composent, les différentes approches décrivent généralement la sémantique de ces expressions d'une manière qui pourrait être reformulée en termes de points de vue spécifiques (une signification qu'on ne peut généralement pas obtenir par simple composition des significations des mots intervenant dans l'expression). Il a été remarqué que le remplacement d'un mot d'une expression idiomatique par un de ses hypéronymes, de ses hyponymes ou de ses quasi-synonymes provoque généralement un effet comique : une description sémantique en termes de points de vue rend compte assez facilement de ce fait. Ainsi, *avoir une molaire contre quelqu'un* est une expression ludique parce que, bien que renvoyant à l'expression *avoir une dent contre quelqu'un*, elle en diffère par le fait que le point de vue hostile attaché au mot « dent » n'est plus présent dans l'expression modifiée (le fait que les molaires *soient* des dents n'implique pas que le mot « molaire » soit porteur des mêmes points de vue que le mot « dent »).

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- BAKHTINE M. M. / VOLOSHINOV V.N. (1929/1977), Voir Voloshinov (1929).
- BAKHTINE M. M. (1929), *Problemy tvorchestva Dostojevskogo*. Leningrad, 1929. 2^{ème} ed. rev. *Problemy poetiki Dostojevskogo*. Moscou, 1963. Trad. de Kolutcheff, Isabelle. *La Poétique de Dostoievski*. Paris, Le Seuil, 1970 ; 1998.
- BOJILOVA L. (2002), *Dialogisme et argumentation : les mots sont-ils « habités » de topoi ?*, Mémoire de DEA soutenu à l'Université de Paris 3.
- BRUXELLES S. & RACCAH P.-Y. (1987), « Information et argumentation : l'expression de la conséquence », *COGNITIVA* 87.
- BRUXELLES S. & RACCAH P.-Y. (1992), « Argumentation et sémantique : le parti-pris du lexique », in de Mulder W., Schuerewegen F. & Tasmowski L. (éds). *Enonciation et parti pris*, Amsterdam, Rodopi, 58-73.
- BRUXELLES S., DUCROT O. & RACCAH P.-Y. (1995), "Argumentation and the lexical topical fields", *Journal of Pragmatics*, 24:1/2, 99-114.
- CAREL M. & DUCROT O. (1999), « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue française* 123, 16-26.
- CHMELIK E. (2005), « Points de vue lexicalisés et focalisation : étude sémantique d'un connecteur hongrois », *Travaux linguistiques du CERLICO*, 18 : 145-169.
- Ducrot O. (1973), *La preuve et le dire*, Paris, Mame.
- Ducrot O. (1980), *Les échelles argumentatives*, Paris, Ed. de Minuit.

- DUCROT O. (1988), « Topoi et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française* de Tokyo, 22, 1-14.
- DUCROT O. (1996), *Slovenian Lectures / Conférences slovènes*. ISH, Ljubljana. (Texte français accompagné d'une traduction anglaise par Sebastian McEvoy).
- FORGET D. (2003), « Les nouveaux paradigmes de l'identité et la littérature migrante au Québec », in Ouellet P. (éd.), *Le Soi et l'Autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels*, Laval, Presses de l'Université Laval : 35-50.
- GRILLO E. (2003), « Parler la même langue », *MAG Philo*, revue électronique (<http://www.cndp.fr/magphilo/philo09/parler.htm>), N° 9 : *Langage*, 2003-2004.
- JAKOBSON R. (1963), *Essais de linguistique générale*. Paris, Minuit.
- JOHNSON M. & LAKOFF G. (1980), *Metaphors we live by*, Chicago, University of Chicago Press.
- LAKOFF G. (1970), "A Note on Ambiguity and Vagueness", *Linguistic Inquiry*, 1, 357-359.
- RACCAH P.-Y. (1990a), "Modelling argumentation and modelling with argumentation", *Argumentation* 4, 447-483.
- RACCAH P.-Y. (1990b), « Signification, sens et connaissance : une approche topique », *Cahiers de Linguistique Française*, 11, 179-198.
- RACCAH P.-Y. (1999), "Argumentation and knowledge: from words to terms", in R. Rossini, G. Sandri & R. Scazzieri (eds), *Incommensurability and translation*, Cheltenham (UK), Elgar, 219-234.
- RACCAH P.-Y. (1998a), « L'argumentation sans la preuve : prendre son biais dans la langue », *Cognition et Interaction*, vol. 2, n° 1-2, 237-264.
- RACCAH P.-Y. (1998b), "¿ Por qué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses ?", *Quaderns de filologia. Estudis linguistics, IV: Pragmàtica Intercultural*, 1-17.
- RACCAH P.-Y. (2002), « Lexique et idéologie : les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé », in Carel M. (éd.), *Les facettes du dire : Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, 241-268.
- RACCAH P.-Y. (2005a), "What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of?", in Frajzyngier Z. et al. (eds), *Diversity and Language Theory*, Studies in Language Companion Series, John Benjamins, 51-80.
- RACCAH P.-Y. (2005b), "La pista de los puntos de vista: teoría, descripciones y pruebas en semántica", *Letras de Hoje*, 139, 23-50.
- RACCAH P.-Y. (2005c), « Une description de l'excessivité en sémantique des points de vue », *Travaux du CERLICO*, 18 : 171-190.
- RASTIER F. (1995), « Communication ou transmission ? », *Césure*, 8, 151-195.
- REDDY M. J. (1979), "The conduit metaphor – A case of frame conflict in our language about language", in Ortony A. (ed.), *Metaphor and thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 284-324.
- STOLTZ C. (2002), Site internet de *Fabula*, <http://www.fabula.org/atelier.php?Polyphonie>

VOLOSHINOV V. N. (1929), *Марксизм и философия языка* [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2^{ème} édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhaïl Bakhtine (V.N. Volochinov) : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris : Ed. de Minuit, 1977.